

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 FEVRIER 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 31/1476 :

Vote de subvention aux associations partenaires de l'appel à projet "Prévention et lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans"

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Willy TAN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphane DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur Jean Paul BRET), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), BELLON Stéphane (par Monsieur Olivier NARIA), ARAYE Hélène (par Madame Marie Claire GUIEN), RIVIERE Christelle (par Madame Marie Claude PALIOD).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VON-PINE Bernard, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 01 mars 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 21 février 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164/2024027-31-1476-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024
Michel FONTAINE

Affaire n°31/1476 : Vote de subvention aux associations partenaires de l'appel à projet "Prévention et lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans".

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la préfecture et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de La Réunion, en lien avec la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), ont lancé un appel à projets régional 2022 dédié à la prévention et à la lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans. Compte-tenu de l'importance d'une appropriation collective de cet enjeu de santé publique par le plus grand nombre d'acteurs, la ville a répondu à l'appel à projet et sa candidature a été retenue.

C'est dans ce cadre qu'une convention de financement a été signée le 31 Octobre 2022 entre la préfecture via des fonds délégués de la MILDECA et la ville, fixant les étapes et objectifs attendus tout au long du partenariat.

Un premier comité de pilotage, regroupant l'ensemble des acteurs, a eu lieu le 17 janvier 2023.

Parmi les actions référencées à la programmation 2024, figurent :

- la lutte contre les cyber addictions via un partenariat entre l'Association Prévention Réunion Education Vers (PREV) et les écoles/collèges.
- La mise en œuvre, via l'association SAOME (Santé Addictions Outre-Mer) d'une action de formation interne en premiers repères en addictologie et aptitude en RPIB (repérage précoce et à l'intervention brève) pour une quinzaine d'agents.

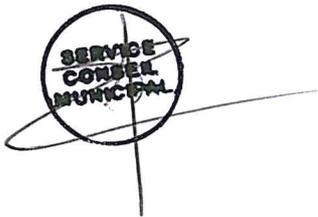
Afin de garantir la mise en œuvre de ces actions :

- la PREV sollicite l'attribution d'une subvention de 12 000 €, au titre de la programmation 2024
- SAOME sollicite l'attribution d'une subvention de 1 450 € au titre de la programmation 2023-2024

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire **4232 65748 174 RE24000001**

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER les subventions versées aux associations ci-dessus mentionnées.**
- **D'APPROUVER les conventions annexées.**
- **D'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

